

**AMBASSADE, MISSION
PERMANENTE DU BURKINA
FASO A GENEVE**



**BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A LA 21^{ème} ASSEMBLEE
DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION, L'EMPLOI, LE STOCKAGE, LA
PRODUCTION ET LE TRANSFERT DES MINES
ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

GENEVE DU 20 AU 24 NOVEMBRE 2023.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Chers participants,

Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Ambassadeur **Thomas Gobel** pour votre élection à la présidence de cette 21^{ème} Assemblée et vous rassurer de la pleine coopération de la délégation du Burkina Faso dans l'accomplissement de votre mandat.

Mes félicitations vont également à l'endroit de l'unité d'appui, conduite par son Directeur monsieur **Juan Carlos**, et à l'ensemble de toute votre équipe au sein de laquelle, le Burkina Faso se réjouit d'être désigné membre du comité sur l'assistance aux victimes.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Nigéria au nom du Groupe Africains des États parties à cette convention et aimerait à titre national procéder à quelques observations :

Monsieur le Président,

En rappel, le Burkina Faso a signé la convention **sur l'interdiction, l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction**, le 3 décembre 1997 et l'a ratifié le 16 septembre 1998. En dépit de ses efforts constants de respect et de mise en œuvre des obligations qui le lie à cet important accord, comme vous le savez certainement, le Burkina Faso fait face depuis près d'une décennie à des attaques de Groupes armés terroristes qui utilisent les engins explosifs improvisés majoritairement déclenchés par les victimes elles-mêmes, appelés mines antipersonnel improvisées. Ces engins explosifs improvisés (EEI) causent :

- ▶ de nombreux blessés dont des mutilés, des pertes de vue et surtout des pertes en vie humaine ;
- ▶ le stress, la psychose au sein des populations ;

- ▶ les difficultés pour l'acheminement de l'aide humanitaire,
- ▶ les destructions des équipements, des infrastructures sociaux de bases (routes, ponts, école, poste de santé.....)
- ▶ un frein aux efforts de stabilisation et au retour de l'autorité de l'Etat,
- ▶ la destruction du tissu économique et social (perte de confiance entre populations, stigmatisation...).

A ce jour mon pays enregistre 645 incidents liés aux engins explosifs improvisés. Ces incidents ont fait 1277 victimes, dont 630 décès et 647 blessés .

Monsieur le Président,

C'est au regard des effets néfastes des engins explosifs improvisés que le Burkina Faso s'est attelé avec l'appui technique du service de la lutte anti-mine des Nations Unies (UNMAS), à se doter d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre les Engins Explosifs Improvisés 2024-2028, avec un plan d'action trienal couvrant la période 2024-2026. Dans le même objectif et avec l'appui de ce partenaire privilégié, le Gouvernement burkinabè a également procédé à l'élaboration des Normes Burkinabè Antimine (NOBAM

C'est fort de ce cadre juridique que malgré tous les défis de la lutte contre le terrorisme auxquels il est confronté, le Gouvernement burkinabè s'attèle à assister les victimes civils à travers les départements en charge de la santé et de l'action humanitaire tandis que les forces de défense et de sécurité sont pris en charge par le ministère en charge de la défense.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso depuis l'intersession de juin 2023 travaille avec l'unité d'appui pour se mettre à jour vis-à-vis de ses obligations. C'est ainsi que le rapport national de transparence au titre de l'article 7 pour le compte de l'année 2022, a déjà été soumis et est disponible dans le rapport de Mine Action Review de 2023.

Par ailleurs, ma délégation entend également solliciter d'ici avril 2024, un nouveau délai de prolongation au titre de l'article 5 de la convention.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de saisir l'opportunité que m'offre cette tribune pour renouveler l'appel de mon pays au soutien de la communauté internationale afin de faire face aux challenges liés à la complexité et les difficultés de la prise en charge et de la réinsertion des personnes victimes de ces engins explosifs. Cet appel se veut également un plaidoyer à l'endroit de l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour une assistance dans le renforcement des capacités nationales en matière de déminage.

Pour terminer, nous réitérons nos remerciements au Président et à l'équipe de l'unité d'appui pour le choix du Burkina Faso pour siéger dans le comité d'assistance aux victimes.

Nous formulons le vœu que nos présentes délibérations soient couronnées de succès.

Je vous remercie.